



Règlements cours récréatifs gymnastique

- 1) **Inscriptions** : Les inscriptions se font en ligne au www.gymnigan.ca onglet inscription. Des inscriptions sont possibles pour les sessions automne, hiver, printemps et été.
- 2) **Affiliation** : Ce frais est annuel et obligatoire pour tous les enfants qui participent au cours de gymnastique. Le montant est déterminé par la fédération de gymnastique ou cheerd du Québecet non-remboursable.
- 3) **Tenue vestimentaire** :
 - a. *Gymnastique* : il est fortement recommandé le port d'un maillot de gymnastique. Il est possible de vous le procurer lors du premier cours de gymnastique de votre enfant ou sur RV au clubgym@csenergie.qc.ca. Pour les gymnastes masculins, le port d'un short et d'un chandail est satisfaisant.
 - b. *Cheerleading* : Le port d'un top de sport et d'un cuissard est recommandé. Pour les souliers, il est idéal des espadrilles de marque infinity blanc.
 - c. *Trampoline* : le port d'un short et camisole est recommandés. Aucun pantalon avec zip et bouton ne sera accepté.
 - d. Pour tous les articles exemple : cuissards, gants, sac, chandails, il est possible de vous en procurer lors des cours de votre enfant. Voir avec le responsable présent.
- 4) **Annulation ou arrêt temporaire** : Les gymnastes qui mettent fin à leur participation de façon volontaire, la procédure à suivre est la suivante :
 - a. Écrire au clubgym@csenergie.qc.ca informant de l'arrêt.
 - b. Pour un arrêt volontaire : un remboursement vous sera alloué de la façon suivante :
 - i. Après la première cours :
 - o Le montant total du frais d'inscription moins 35 \$ non remboursable (frais d'affiliation et frais d'administration).
 - ii. Après le deuxième cours :
 - o Le montant total du frais d'inscription moins
 - a. 35 \$ non remboursable (frais d'affiliation et frais d'administration).
 - b. Le montant du prorata des cours faits.
 - c. 10% de frais d'administration additionnel du montant de l'inscription.
 - c. Pour un arrêt cause maladie : un remboursement sera alloué de la façon suivante :

- i. Les cours manqués en lien avec le papier du médecin seront remboursés en totalité moins 2 semaines d'inactivité.

5) **Avant et pendant les cours :**

- a. Les athlètes seront autorisés à entrer seulement 3 à 4 minutes avant le début du cours.
- b. Il est recommandé d'apporter un cadenas pour les vestiaires.
- c. Ne pas oublier de passer à la salle de bain avant de débiter.
- d. Aucuns parents, sauf pour les cours frimousse, ne seront admis à l'intérieur des gymnases.
- e. Aucuns bijoux ne sont permis.
- f. Une participation positive et respectueuse sera exigée de la part des athlètes.
- g. Aucune nourriture ne sera tolérée à l'intérieur des gymnases.

6) **Publicité** : Le club peut utiliser des photos ou vidéos prises en gymnase pour fin publicitaire. Si vous désirez retirer votre enfant de la liste, veuillez nous aviser par courriel au clubgym@csenergie.qc.ca

7) **Responsable** : Les responsables de soir demeurent disponibles pour répondre à vos questions ou commentaires sur les heures d'activité. Pour toutes discussions en dehors des cours, veuillez-vous assurer de prendre rendez-vous au préalable.

8) **Bris ou vandalisme** : Aucune action volontaire de briser ou vandalisme ne sera tolérée. Un renvoi immédiat sans remboursement sera effectué en plus de transmettre la facture de remplacement ou de réparation aux parents.

9) **Frais de retard** : Pour tous retards à la fin d'un cours, un frais de 5\$ sera chargé tous les 15 minutes.

10) **Pour toutes questions ou informations** nous vous invitons à nous suivre sur facebook, gymnastique Gymnigan ou sur notre site internet www.gymnigan.ca

Merci et bonne saison avec notre équipe!